

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-048

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 21

Le seize mai deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION et M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS 3 ET 7 DU MARCHÉ PUBLIC DE REALISATION DES
VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES SUR LES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE ET DE LA VILLE DE VOUZIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de La Commande Publique, et notamment ses articles L2124-1 et suivants, R2124-1, R2161-1 et suivants,

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Ville de Vouziers,

Vu la délibération n°DB2024-33 du 28 mars 2024 attribuant les marchés de réalisation des vérifications périodiques réglementaires sur les bâtiments et équipements de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et de la Ville de Vouziers, et déclarant sans suite les lots 3, 6 et 7 en raison de leur infructuosité,

Considérant la nécessité de réaliser un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de vérifications périodiques réglementaires sur les bâtiments et équipements de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et de la Ville de Vouziers,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que les lots n°3 et 7 ont été relancés et qu'un nouvel avis public d'appel à la concurrence a été publié le 19/04/2024 sur Xmarchés, avec une date limite de remise des offres au 19 avril 2024 à 12h00.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

.../...

.../... Page 2/3 – Délibération DB2024-48

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Le Bureau est informé que 4 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée.

Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 19/04/2024.

L'analyse des offres, prévue au règlement de consultation, est basée sur les critères suivants

- PRIX : 40% de la note finale
- TECHNIQUE : 60%
de la note, décomposée comme suit :
 - Organisation envisagée pour réaliser les prestations : / 20
 - Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer l'exécution des prestations : /15
 - Connaissance et prise en compte des contraintes des sites : /15
 - Délais d'intervention sur site et délai de réception du rapport : /5
 - Eco-responsabilité des prestations mises en œuvre (transport) : /5

Les offres sont classées après addition des notes.

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau le rapport d'analyse des offres qui fait apparaître le classement suivant :

Lot n° 3 - Vérifications des installations d'alarme incendie, systèmes SSI, de désenfumage :

LOT 3: Vérifications des installations d'alarme incendie, systèmes SSI, de désenfumage				
SOUSSIONNAIRES	Montant estimatif (€ HT)	NOTE FINANCIERE BASE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
SOCOTEC EQUIPEMENTS	1 050,00 €	40,00	46,00	86,00
DEKRA INDUSTRIAL	2 080,00 €	20,19	32,75	52,94
APAVE EXPLOITATION France	4 500,00 €	9,33	34,50	43,83

Lot n°7 : Vérifications et maintenance des moyens de secours :

LOT 7 : Vérifications et maintenance des moyens de secours				
SOUSSIONNAIRES	Montant estimatif (€ HT)	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
SAPIAN	57 927,08 €	40	33,50	73,50

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le classement tel que proposé,
- **DECIDE** d'attribuer les contrats suivants :

Lot n°3 : Vérifications des installations d'alarme incendie, systèmes SSI, de désenfumage à l'attributaire SOCOTEC, pour un montant estimatif de 1 050 € HT (dont 350 € HT pour l'Argonne ardennaise et 700 € HT pour la ville). Le montant maximal de l'accord-cadre est de 6 500 € HT pour l'Argonne Ardennaise et 14 000 € HT pour la ville.

Lot n°7 : Vérifications et maintenance des moyens de secours : à l'attributaire SAPIAN, pour un montant estimatif de 57 927,08 € HT (dont 19 690,90 € HT pour l'Argonne Ardennaise et 38 236,18 € HT pour la ville). Le montant maximal de l'accord-cadre est de 20 000 € HT pour l'Argonne Ardennaise et 35 000 € HT pour la ville.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Le Président,



Benoît SINGLIT